

**MAIRIE DE COTTÉVRARD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 14 Février 2017 - Séance n°1**

*L'an deux mil dix sept, quatorze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR, Maire.*

*Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre ALEXANDRE, Dorothee AUBERT, Catherine COLLET, Fabrice GAMELIN, Franck ERNST, Dominique POTHIN, Charles ROUSSIGNOL*

*Étaient excusés : Martine BIZET ayant donné pouvoir à Catherine COLLET, Elizabeth EICHE-CRONENBERGER, Marie-Odile SIMOTTEL*

*Madame Catherine COLLET a été élue secrétaire de séance.*

*Date de Convocation: 31/01/2017*

*Date d'affichage : 31/01//2017*

*Nbre de Conseillers : En exercice : 11*

*Présents : 8*

*Absents : 3*

*La séance est ouverte à 18h00*

**Après lecture du compte rendu de la réunion du 20 décembre 2016, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.**

## **Communauté de Communes Inter Caux Vexin**

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur l'évolution des fusions des Communautés de Communes :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Cottévrard est rattachée à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Le jeudi 26 janvier 2017, le Président et 15 Vice-Présidents ont été désignés. Monsieur Pascal Martin, Maire de Montville a été élu Président.

Les 4 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Bosc d'Eawy, sont représentées par Monsieur Alain Lefebvre, Maire de Grigneuseville, qui a été élu Vice-Président.

## **Délibération 2017/001**

### **Participation financière pour le centre de loisirs**

La Communauté de Communes du Bosc d'Eawy avait la compétence jeunesse et sport et organisait le centre de loisirs.

A titre indicatif, en 2015, les enfants de Cottévrard ont participé au centre aéré :

Vacances de Février (10 jours) :	5 enfants	10X5X5€ =	250 €
Vacances d'Avril (10 jours) :	7 enfants	10X7X5€ =	350 €
Mercredi après-midi (année complète) :	71	71X5 € =	355 €

Elle participait à hauteur de 5 €/jour/enfant et propose à la commune de prendre en charge à sa charge cette somme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 juillet 2017 pour que le montant demandé aux familles n'augmente pas.

Vu la fusion des Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu que le centre de loisirs est rattaché à la Communauté de Communes Bray Eawy (CCBE),

Vu que la commune n'adhère plus à CCBE depuis du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV) à laquelle Cottévrard est rattachée n'a pas cette compétence,

Vu que la CCBE accepte que les enfants viennent au centre de loisirs jusqu'au 31 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de prendre en charge la participation financière de 5 € par enfant et par jour pour les périodes de vacances scolaires des mois de Février, Avril, juillet 2017 ainsi que les mercredis après-midi.
- Accepte le versement direct de cette aide financière aux familles sur présentation des factures acquittées émises par la Communauté de Communes Bray Eawy.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Bray Eawy et tout acte administratif liés à cette affaire.

Monsieur Gamelin indique que des réunions se sont tenues pour étudier la création d'un centre de loisirs pour les 4 communes de l'ex CCBE (Cottévrard, Bosc-le-Hard, Grigneuseville et Beaumont le Hareng).

Ce centre pourrait être créé sur la commune de Bosc-le-Hard qui dispose d'une cantine et de locaux susceptibles d'accueillir les enfants.

Des contacts ont été pris auprès d'autres communes qui ont un centre de loisirs pour permettre de définir au mieux les coûts de fonctionnement.

18h50 : Arrivée de Monsieur Charles ROUSSIGNOL

## **Délibération 2017/002**

### **Instruction des dossiers d'urbanisme**

La Commune de Cottévrard étant dotée d'un document d'urbanisme de type Plan d'Occupation des Sols approuvé le 18 juillet 2006, le Maire est compétent pour délivrer, au nom de la Commune, les permis de construire, d'aménager ou de démolir, pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable (art. L.422-1 du code de l'urbanisme) et pour délivrer les certificats d'urbanisme (art. L.410-1 du code de l'urbanisme).

Suite à la fin de l'instruction par les services de l'Etat et à l'alternative proposée à l'échelle de la CC INTER CAUX-VEXIN, le Maire de la Commune, en application de l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme, propose au de confier l'instruction au service urbanisme de la CC Inter Caux-Vexin

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de confier aux services de la CC INTER CAUX-VEXIN l'instruction des permis, déclarations et certificats d'urbanisme opérationnels relevant de sa compétence.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services entre la commune et la CC INTER CAUX-VEXIN et tout acte administratif lié à cette affaire.

## **Investissement 2017**

Afin de préparer au mieux le budget primitif 2017, Monsieur le Maire souhaite faire le point sur les investissements 2016 reporté en 2017 et demande à l'assemblée de proposer de nouveaux investissements.

Intitulé des travaux	Dépenses 2017	Recettes 2017	Observations
Adoucisseur	2 700.00 €		
Sécurité routière	5 000.00 €		
Déco de Noël	1 200.00 €		
Acquisition logiciels informatiques	1 600.00 €		

rénovation énergétique salle polyvalente et mairie	77 940.00 €	47 545 €	salle polyvalente : 45 000 € TTC, mairie : 27 510 € TTC et travaux en régie : 5 000 €
Enfouissement des réseaux Saint fiacre et Chasse Marée	64 260 .00€		
rénovation église	18 600.00 €	1 710 €	Report 2016 : 8 600 € + 5 000 € pour des travaux de mise en sécurité
Mobilier d'archivage	2 500.00 €		
Travaux avec le SDE76 Pose d'horloge astronomique Remplacement des lanternes rue Prieuré	5 696.08 € 15 166.63 €		Coût total avant subvention SDE : 13 205.65 € 34 416.28 € Dépenses non retenues
Accessibilité cimetièrre	16 248.00 €		1 248 € : déplacement candélabre 15 000 € : création rampe d'accès
Tracteur	20 000.00 €		BUDGET SPAC

Monsieur le Maire propose de réfléchir à la mise en accessibilité de la salle polyvalente et propose d'acquérir une partie du terrain voisin.

Après délibération, il est proposé de faire une étude de projet.

## **Demande de reprise de voirie**

L'Association ASL Saint Hubert a déposé une demande par courrier en date du 17 janvier 2017 concernant la possibilité de reprise de la voirie du lotissement par la commune.

- Vu qu'un lot est encore à la vente,
- Vu les coûts d'entretien qui incomberont à la commune,
- Vu le manque d'éléments concernant l'état de la voirie et des réseaux,

Le Conseil Municipal décide ne pas reprendre la voirie en 2017.

Concernant l'utilisation de la voie par d'autres usagers de la route, il sera proposé à l'ASL de fermer la voie privée tout en respectant le code de la route.

## **Questions diverses**

Monsieur Gamelin demande si le Conseil Municipal souhaite que la cabane qui était installée à la station d'épuration soit remise en état pour être installée Place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal étant d'accord à l'unanimité, il est décidé que ces travaux seront réalisés par l'agent technique.

Madame Collet souhaite prévoir le montant de la subvention qui pourrait être alloué au Comité d'Animation de Cottévrard. Elle rappelle que cette association a reçu une subvention de 1 500 € en 2015 et qu'en 2016 aucune subvention n'a été versée.

Après délibération, il est décidé d'inscrire la somme prévisionnel de 500 € sur le budget 2017.

Monsieur Gamelin indique que les Travaux de la Station d'Épuration seront terminés cette année et demande si le Conseil Municipal souhaite organiser l'inauguration de celle-ci, ce que le Conseil Municipal accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

<i><b>Nom</b></i>	<i><b>Abs/Pst/Exc/Pouvoir</b></i>	<i><b>Signature</b></i>
-------------------	-----------------------------------	-------------------------